

Ba - 7. Jan. 75 19

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3003, Berne, le 24 décembre 1974

p.B. 72.9.15.1. - BRE/gy

Aux Ambassades de Suisse à

Bureau de l'Observateur suisse des Nations Unies

✓ Alger✓ Londres✓ NEW YORK✓ Ankara✓ Luxembourg

Mission suisse auprès du Conseil de l'Europe

✓ Athènes✓ Madrid✓ STRASBOURG✓ Berlin✓ Moscou

Mission suisse auprès des Communautés européennes

✓ Bruxelles✓ Ottawa✓ BRUXELLES✓ Bucarest✓ ParisDélégation suisse auprès des  
1'OCDE✓ Budapest✓ Pekin✓ PARIS✓ Cologne✓ Prague

Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales

✓ Copenhague✓ Sofia✓ GENEVE✓ Dublin✓ Stockholm✓ Helsinki✓ Varsovie✓ La Haye✓ Vienne✓ Lisbonne✓ Washington

✓ Belgrade { aussi pour Tirana)

✓ Oslo { " pour Reykjavik)

✓ Rome { " pour La Valette)

✓ Tel Aviv { pour Nicosie)

Conférence sur la sécurité et la Coopération en Europe (CSCE)

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous voudrez bien trouver en annexe un rapport hebdomadaire de la délégation suisse à la CSCE qui en même temps fait le point des travaux portant sur la période depuis la reprise le 2 septembre 1974.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DIRECTION POLITIQUE

Ch. Müller

Ba

Annexe : mentionnée

### APPRECIATION GENERALE

On a assisté au cours de ces dernières semaines à une accélération générale des travaux et à la solution formelle de certains problèmes. Certains autres sont mûrs pour une décision définitive (principe no 8 sur la libre disposition des peuples, projet roumain dans le groupe de travail spécial B, document sur les mariages et les voyages dans les contacts humains). Dès lors on peut dire que l'ensemble des textes se met lentement en place et que les cases encore vides du document final se remplissent.

Deux domaines ont échappé toutefois à cette accélération générale à savoir : les suites de la conférence et les mesures de confiance militaire. Il est de plus en plus évident que ces deux séries de problèmes ne seront réglées que dans les toutes dernières semaines, voire les derniers jours.

Sans que cela soit dû à l'action particulière d'un pays ou d'un autre un "dead line" psychologique est en train de se matérialiser à la Conférence. Il se situe approximativement dans la seconde partie du 1er semestre de l'année prochaine. On sent du côté soviétique, par exemple, le net désir de terminer cette conférence pour à peu près cette date quitte à devoir en payer un

- 2 -

prix supérieur à celui qu'elle envisageait au départ.

Les premières secousses de cette phase pré-terminale se sont déjà faites sentir. Le groupe des Etats neutres et celui plus large qui comprend également les non-alignés n'ont pas senti les premières tentatives de division ou plutôt d'emploi de l'un ou de l'autre de ces pays comme paravent pour l'aboutissement de mauvais compromis. Après quelques hésitations ces pays ont pu resserrer leurs rangs et ces tentatives ont échoué.

En tout état de cause la coordination entre les différentes familles de pensées à la Conférence devra être encore plus poussée dans ces semaines finales afin d'éviter que le prix de longs mois, voire d'années, de négociation ne soit compromis à la dernière minute.

- 3 -

## KCRB I

### Unterkommission A

Von September bis Dezember ist nur ein Prinzip, dasjenige über die Menschenrechte und Grundfreiheiten, provisorisch registriert worden. Seine Behandlung, bereits vor der Sommerpause in Angriff genommen, hat insgesamt gegen 60 Sitzungen beansprucht. Das folgende 8. Prinzip über das Selbstbestimmungsrecht der Völker ist zwar redigiert, hat jedoch nicht registriert werden können, und zwar wegen eines taktischen Gefechts zwischen der rumänischen und der sowjetischen Delegation. Da es die Sowjetdelegation verunmöglicht hat, in der Spezialarbeitsgruppe B einen weiteren Absatz des rumänischen Vorschlags vor der Weihnachtspause offiziell zu Papier zu bringen, haben die Rumänen ihrerseits in A die Registrierung des 8. Prinzips blockiert. Das ist bedauerlich, da es bei diesem Prinzip gelungen ist, einen ausgewogenen Text zu verfassen. Er enthält nicht nur die Zusicherung, dass die Völker nach freiem Willen jederzeit ihren eigenen internen und externen politischen Status wählen können, sondern er schützt auch zum Ausgleich, in einer Klausel die Integrität der Staaten. Falls sich die fraglichen beiden Delegationen in der Pause einigen können, wird das 8. Prinzip im Januar ohne wesentliche Änderungen registriert werden können. Schliesslich hat sich die Unterkommission in einigen Sitzungen mit dem 9. Prinzip über die Zusammenarbeit zwischen den Staaten befasst, ohne jedoch zu einem gemeinsamen Textentwurf zu gelangen.

Obwohl das Resultat der zu Ende gegangenen Arbeitsperiode der Unterkommission A dürftig erscheinen mag, hat sich das Arbeitsklima, insbesondere in den letzten beiden Monaten, merklich verbessert, da sich die Sowjetunion - und mit ihr der gesamte Ostblock - wesentlich flexibler und kompromissbereiter zeigt. Dieser positive Eindruck erlaubt denn auch einen eher optimistischen Ausblick ins nächste Jahr.

### Spezialarbeitsgruppe B

Hinsichtlich des schweizerischen Vorschlags für die Fortsetzung der Arbeiten zum SRPD hat sich seit dem letzten Bericht keine Veränderung mehr ergeben. Drei Absätze der Präambel sind provisorisch

- 4 -

registriert, der vierte und letzte Präambelabsatz ist redigiert und wird in absehbarer Zeit auch registriert werden. Die BRD möchte vorher den Inhalt des Dispositivs etwas näher kennenlernen. Die Diskussion über das letztere wird jedoch erst wieder aufgenommen werden, wenn unsere Delegation mit neuen Vorschlägen aufwarten kann.

So hat man sich denn in letzter Zeit ausschliesslich dem rumäni-schen Vorschlag, d.h. seinem 3. Absatz (Anti-Breschnew-Doktrin-Klau-sel) gewidmet. Eine Ende November von den Rumänen nach Absprache mit der Sowjetdelegation eingereichte neue Version ist derart verwässert gewesen, dass von verschiedenen westlichen Staaten dazu Änderungs-anträge unterbreitet worden sind. Schliesslich ist man zu einer Formulierung gelangt, die zwar noch immer recht blutarm, jedoch nicht völlig inhaltslos erscheint. Entgegen allen Erwartungen hat die Sowjetdelegation der Registrierung dieses Textes vor dem Weihnachts-unterbruch nicht zugestimmt, was dann, wie bereits erwähnt, zur entsprechenden Haltung der Rumänen in der Unterkommission A geführt hat.

Abgesehen von dieser Frage, hat man auch in der Spezialarbeits-gruppe eine durch die flexiblere Haltung der Oststaaten bewirkte Verbesserung des Klimas feststellen können.

#### Unterkommission C

Seit dem letzten Bericht wurden keine Fortschritte erzielt trotz zahlreichen offiziellen Sitzungen und informellen Besprechungen.

Am 20.12.74 ist der Stand folgender:

1. Präambel : wegen mangelnder Fortschritte im operativen Teil blieben diese Arbeiten stecken.
2. Vorankündigung gröserer militärischer Manöver, Schlussempfehlungen Ziff. 23.

Der Parameter ist unverändert, Lösungen zu den einzelnen Teilen zeichnen sich kaum ab. Die grössten Gegensätze bestehen zwischen NATO und WaPa, doch auch die N+N-Gruppe hat teilweise eigene Auffassungen.

- 5 -

Der Beginn einer Annäherung wurde durch den Vorschlag USA eingeleitet, die Anmeldeschwelle nur noch nach Truppenstärke (USA: 12'000 Mann) und nicht mehr nach Kommando-Stufe (Division oder Armeekorps) zu definieren.

Mentally registered texts:

20. 5.74: Manöver sind Uebungen, an denen Truppen der teilnehmenden Staaten eingesetzt sind, offen gelassen ob inkl. Luft- und See-Streitkräfte oder diese für sich allein.

7.10.74: Manöver auf dem Gebiet der teilnehmenden Staaten samt anschliessendem See- und Luftraum.

3. Austausch von Beobachtern bei militärischen Manövern, Schlussempfehlungen Ziff. 23.

Am 24.7.74 kam darüber eine provisorische Regelung zustande. Auf der Grundlage der Freiwilligkeit und Gegenseitigkeit laden die Teilnehmerstaaten Beobachter zu Manövern ein.

4. Austausch von Militärpersonen und Delegationen, Schlussempfehlungen Ziff. 23.

Der am 16.7.74 mentally registrierte Text besagt, dass die Teilnehmerstaaten zwecks besseren gegenseitigen Verständnisses und unter Gegenseitigkeit den Austausch von Militärpersonen und den Besuch von Delegationen fördern.

5. Vorankündigung grösserer militärischer Bewegungen, Schlussempfehlungen Ziff. 23.

Am 26.6.74 einigte man sich auf die Feststellung, dass diese Frage geprüft worden sei. Von seiten verschiedener Staaten (Warschaupakt-Staaten) besteht strikte Ablehnung, eine solche Vorankündigung zu machen mit der Begründung, die détente sei dafür nicht weit genug fortgeschritten und man deshalb erst später wieder darüber verhandeln könne.

6. Andere vertrauensbildende Massnahmen, Schlussempfehlungen Ziff. 23.

Einzig in der Frage der Publizität von Rüstungsausgaben wurde eine gewisse Einigung erzielt, allerdings unter Preisgabe der

- 6 -

Detaillierung solcher Angaben; gegen diese Preisgabe besteht noch ein Einspruch der Schweiz.

Ueber andere CBM besteht völlige Unklarheit, welche Massnahmen überhaupt vorzusehen und wie sie auszugestalten sind.

7. Ziff. 22 + 24 der Schlussempfehlungen

Am 24.7.74 konnte ein Text mentally registriert werden, welcher dem Interesse der Teilnehmerstaaten an allen Anstrengungen zur Minderung der militärischen Konfrontation und zur Förderung der Abrüstung Ausdruck gibt. Dagegen führten intensive informelle Beratungen bisher zu keiner Einigung über Texte, welche den Zusammenhang zwischen Aspekten der politischen und militärischen Sicherheit, zwischen der Sicherheit in Europa und in der Welt sowie im Mittelmeerraum, sowie zwischen Truppenreduktion und Abrüstung in Europa und der Sicherheit der einzelnen Staaten betreffen.

Völlig offen und teilweise bestritten ist die Orientierung von Staaten, die an multinationalen Besprechungen über Truppenreduktion und Abrüstung in Europa nicht teilnehmen (wie z.B. die Schweiz an der MBFR in Wien).

Schlussbemerkung :

Die Arbeiten der Unterkommission C sind gegenüber den anderen Sachgebieten in Zeitverzug geraten. Eine Reihe von Staaten will nur gerade das zugestehen, was in den Schlussempfehlungen formuliert ist, was angesichts der ohnehin geringen Substanz der militärischen Fragen im Blaubuch zu Leerformeln führen muss. Andere Staaten dagegen vertreten die Auffassung, dass ohne substanzielle Regelung der Frage der CBM die Vertrauensbildung und damit die Entspannung auch politisch illusionär sei. Der erwähnte Zeitverzug ist deutlich auch taktisch bedingt: am Ende der zweiten Phase der KSZE könne besser auf Verzicht an Substanz tendiert werden als ohne Zeitdruck.

Retenant, dès le début septembre 1974, ses activités au rythme des mois précédents, l'ensemble des organes de travail de la commission II a poursuivi sa progression de manière régulière tout au cours du trimestre écoulé. On aurait pu même penser que la totalité du travail serait achevée avant Noël: c'était sans doute méconnaître la résistance de certains problèmes qui pour n'être ni nouveaux, ni de portée concrète toujours fondamentale, n'en constituent pas moins de durs noyaux que le développement effectif de la coopération économique est-ouest ne résorbe qu'avec peine.

Au terme de ce trimestre d'automne 1974, le bilan en commission II se présente comme suite:

1. Quantitativement parlant, les 4/5 du mandat d'Helsinki en matière économique se trouvent rédigés.

Ainsi, la rédaction est:

- totalement achevée sur les "mesures spécifiques susceptibles de favoriser les échanges commerciaux": amélioration de l'échange d'informations économiques, amélioration des contacts d'affaires, promotion des exportations par le marketing, harmonisation des normes et des spécifications techniques, arbitrage commercial;
- totalement achevée en matière de développement des transports et communications, promotion du tourisme et formation des cadres;
- totalement achevée en matière de protection de l'environnement;
- pratiquement achevée sur la coopération industrielle, les projets d'intérêt commun (ressources énergétiques, exploitation des matières premières, voies de communication), et la coopération scientifique et technique.

Reste essentiellement à régler ici un problème de nature générale, à savoir la reconnaissance éventuelle de l'existence de pays en développement européens, qui se verraiient alors réservé un traitement particulier quant à la mise en œuvre des textes relatifs à ces types de coopération.

2. Qualitativement considéré, le contenu des textes rédigés peut s'apprécier comme suite:

2.1. Il convient tout d'abord, et d'un point de vue général, de se rappeler que conformément au mandat de la conférence, et conséquemment aux objectifs qui sont les siens, les textes, quant à leur nature, contiennent avant tout des "orientations générales et des recommandations concrètes", dont l'efficacité réelle est évidemment fonction de la manière dont ils seront mis en oeuvre, tant dans le cadre bilatéral que multilatéral, et par des mesures autonomes.

2.2. En matière d'"échanges commerciaux", les mesures spécifiques susceptibles de favoriser ces échanges apparaissent plus complètes qu'on ne pouvait l'espérer au début des travaux. L'insistance des occidentaux, y compris de la Suisse, a porté ses fruits, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'échange d'informations économiques, dans celui de l'amélioration des contacts entre opérateurs économiques, dans le domaine du développement du marketing. On peut considérer ces "mesures" comme un ensemble de dispositions pratiques de nature à faciliter concrètement une expansion plus soutenue des échanges commerciaux.

2.3. En matière de "coopération scientifique et technique" et "d'environnement", les textes rédigés apparaissent comme étant les plus complets élaborés au niveau multilatéral est-ouest. Ils couvrent plus particulièrement les formes et méthodes de coopération, les mesures susceptibles d'éliminer les obstacles actuellement existants, les domaines de coopération possibles et souhaitables.

2.4. En matière de "coopération industrielle" et de "projets d'intérêt commun", les textes portent essentiellement sur les mesures susceptibles de faciliter le développement de la coopération: amélioration des contacts entre parties intéressées, échanges d'information, encouragement des études sur les possibilités de mise en oeuvre de projets d'intérêt commun, amélioration des conditions de travail, etc. La nature même de la CSCE, la spécificité de ce type de coopération, le rôle qu'y joue le secteur privé, l'autonomie à laquelle chacun tient en ce domaine: voilà autant d'éléments qui empêchaient de viser en la matière des objectifs plus ambitieux.

3. Demeure donc à être rédigé le 1/5 du "mandat économique" d'Helsinki. On peut schématiquement le regrouper en 2 types de questions:

### 3.1. Problème des pays en développement d'Europe

Turquie, Malte, Espagne, Grèce, Portugal, et tout particulièrement Roumanie: Voilà ceux qui, depuis de longs mois, ont vigoureusement défendu l'idée selon laquelle si la CSCE a l'ambition d'arrêter un certain nombre de principes nouveaux devant présider à une expansion plus harmonieuse de la coopération économique intra-européenne, elle se doit alors de reconnaître l'existence en Europe de pays en développement. Du côté industrialisé occidental, et sans nier les différences de niveaux de développement entre pays européens, on a, dès le début, redouté les conséquences de la "constitution" d'un groupe de pays en développement européens, eu égard notamment aux droits qui pourraient alors revenir, le cas échéant, à ces "européens en développement" dans la perspective de la stratégie internationale du développement. Mais ce sont les Soviétiques qui se sont le plus farouchement opposés à ce groupe: depuis quelques années déjà, la Roumanie demande un traitement spécial dans le cadre du COMECON. L'URSS le lui a en principe refusé, et veut éviter d'y être contrainte aujourd'hui par le biais de la CSCE. Ce d'autant plus que la Bulgarie, très silencieuse et disciplinée jusqu'ici, pourrait alors également se manifester, on voit mal, pour l'instant, comment on parviendra à résoudre ce problème délicat.

### 3.2. Dispositions générales sur le commerce

C'est la rédaction du texte sur ce point que depuis la mi-novembre, l'essentiel des réunions en commission II a été consacré: et pourtant, tout reste encore à faire, ou presque.

A fin octobre 1974, les Neuf de la Communauté ont déposé à cet égard une proposition globale, articulée autour des principaux éléments suivants:

- a) application de la réciprocité effective des avantages et obligations entre partenaires (points qui intéressent tout particulièrement la Suisse);
- b) Reconnaissance des effets bénéfiques résultant du traitement de la nation la plus favorisée;

- 10 -

- c) Réduction ou élimination progressive des restrictions quantitatives: formule GATT;
- d) Clause de non-perturbation des marchés: formule GATT;
- e) Importance des initiatives à venir: cf. futurs rapports contractuels de la Communauté en tant que telle avec les pays à commerce d'état, à partir du 1.1.1975.

Du côté de l'est on s'est, jusqu'ici tout au moins, refusé à accepter une proposition aussi "modeste". Dans la mesure où l'on considère toujours que la CSCE est l'occasion d'arrêter, y compris en matière économique, un certain nombre d'orientations nouvelles susceptibles de donner une impulsion originale à un développement plus harmonieux des rapports entre états européens, Moscou, Varsovie, Budapest ne peuvent se contenter de textes sur les éléments fondamentaux de la politique commerciale qui ne seraient qu'une répétition d'anciens principes, datant d'une époque où il était communément admis que la différence des systèmes économiques en présence expliquait, si ce n'est justifiait pleinement, un traitement discriminatoire de l'est par l'ouest. A cela s'ajoutent divers facteurs qui confortent les pays de l'est à se montrer exigeants: maintien d'une position forte avant les futures négociations avec la Communauté en tant que telle, contenu des accords bilatéraux pays de l'est/pays occidentaux dont certains sont plus avantageux pour l'est que l'offre globale de la Communauté à la CSCE, fortes concessions que l'est estime avoir faites dans les domaines de l'information et des contacts d'affaires, et qu'il veut maintenant se faire payer.

Certes, il n'y a plus à rédiger que 1/5 du "mandat économique" d'Helsinki. Et pourtant la tâche apparaît encore lourde et difficile.

4. Reste enfin un point d'intérêt spécial pour la Suisse: le texte sur les travailleurs migrants. On tente la rédaction du "chapeau" du dispositif, ou nous entendons introduire les clauses de sauvegarder adéquates, qui moduleraient l'application des objectifs déjà rédigés.

\*

- 11 -

KORB III

Kultur

In diesem Bereich konnte in der Zeit zwischen Sommer- und Weihnachtspause nur ein einziger Text von wirklicher Bedeutung registriert werden. Es handelt sich um den einleitenden Satz zum Kapitel "Zugang zur Kultur", der u.a. von einem "umfassenderen Zugang aller zu den Werken der Kultur der anderen Teilnehmerstaaten" spricht. Die Entstehung dieses Satzes ist insofern von Interesse, als er einen Präzedenzfall für andere Texte im dritten Korb darstellte. Er wurde in monatelangen zähen Verhandlungen zwischen den Delegationen Frankreichs und der Sowjetunion direkt ausgehandelt und dann der Unterkommission auf einer "take-it-or-leave-it" - Basis vorgelegt. Dennoch gelang es den Delegationen der neutralen Staaten, in nachträglichen Verhandlungen mit beiden Seiten einige wichtige Verbesserungen anzubringen.

Die Tendenz eines franko-sowjetischen Bilateralismus zeichnet sich seither in der Unterkommission immer deutlicher ab. Die beiden genannten Staaten sind meistens die alleinigen Wortführer ihrer jeweiligen Gruppierungen. Deren andere Mitglieder, besonders auf Seiten der Neun, sind fast völlig in den Hintergrund getreten, und oft sind es nur noch die neutralen Delegationen, die es wagen, an bereits bilateral vereinbarten Texten Kritik zu üben.

Die französische Taktik geht dahin, der Sowjetunion in den weniger wichtigen Belangen möglichst weit entgegenzukommen, um dafür später von der UdSSR als Gegenleistung die Möglichkeit der Eröffnung von Lesesälen und Kulturinstituten zu erhalten. Frankreich hat dieses Desideratum - dem sich die Sowjetunion auch nach dem Treffen von Rambouillet kompromisslos widersetzt - kurz vor Beginn der Weihnachtspause erneut in Erinnerung gerufen. Unter dieser Situation leidet jedoch die Qualität der bisher verabschiedeten operationellen Texte zu den Kapiteln "Zugang" und "Austausch". Bis jetzt liegen in diesen Bereichen zehn kurze, informell verabschiedete Texte vor, die jedoch fast alle von zweitrangiger Bedeutung und zudem sehr vage formuliert sind. Sie gelten so unterschiedlichen Themen wie der

Uebersetzung literarischer Werke, den Arbeitsmöglichkeiten in Filmarchiven, der Verringerung von Zollbelastungen für Ausstellungsgüter, dem Austausch von Informationen über kommende kulturelle Ereignisse und der besseren Versicherung von Kunstdingen. Im letztgenannten Text konnte auch ein entsprechender schweizerischer Vorschlag von Anfang 1974 festgehalten werden.

Allen diesen Texten fehlt jedoch noch der innere Zusammenhang. Vor allem aber fehlen noch die wichtigsten und interessantesten Bestandteile zum Thema "Zugang", nämlich alle Fragen, die mit der Verbreitung von Büchern zu tun haben sowie das erwähnte Problem der Lesesäle. Zum erstgenannten Fragenkreis liegt zwar ein weitgehend vereinbartes informelles Papier vor, doch müssen noch einige wichtige Punkte abgeklärt werden.

Die Atmosphäre in der Unterkommission "Kultur" ist in den letzten Wochen - im Gegensatz zu den anderen Unterkommissionen des dritten Korbes - eher schlechter geworden und angesichts der vielen noch ausstehenden Fragen ist es nicht ausgeschlossen, dass dieses Arbeitsorgan als letztes im Bereich der Kommission III zu einem Abschluss kommen wird. Jedenfalls hat es bis jetzt nicht einmal die Hälfte seines Mandates erfüllt.

#### Bildung :

Auch hier schien es während langer Zeit, dass die Arbeit nur schwer voranginge. In den letzten Tagen vor der Weihnachtspause trat dann aber eine plötzliche Beschleunigung ein, die es erlaubte, einen umfangreichen Text zum Thema "Fremdsprachenstudium" zu registrieren - der einzige in dieser Unterkommission seit der Sommerpause. Damit ist jedoch das Mandat von Helsinki im Bereich "Bildung" zu 3/4 erfüllt. Es bleibt somit nur noch ein Text über Lehrmittel-austausch zu redigieren, der aber nicht allzu viele Probleme aufwerfen sollte. Auch die lang umstrittene Frage der einleitenden Passagen zum Kapitel "Bildung" (sog. "Mini-Präambel") dürfte nach Wiederaufnahme der Verhandlungen im Januar rasch geregelt werden, so dass diese Unterkommission aller Voraussicht nach ihre Arbeiten noch im Februar beenden könnte.

### Contacts humains

La sous-commission "contacts humains" n'a pu se mettre d'accord sur un texte concernant la fameuse clause MAC (Mutually acceptable conditions) qui devrait figurer dans un court préambule. L'échec de l'adoption de ce texte a entraîné le renvoi de l'enregistrement de deux autres textes qui étaient prêts, à savoir ceux sur le mariage et sur les voyages. Il est intéressant de revenir un instant sur le préambule et la clause MAC. En effet, un texte négocié par les Danois, les Français et les Soviétiques a permis de croire un certain moment que l'affaire était réglée. En l'occurrence toutefois, Danois et Français n'étaient pas mandatés par les Neuf et les Quinze pour mener cette négociation, encore moins pour accepter un texte qui sur plus de trois points n'était pas conforme à certaines vues occidentales et aussi neutres. C'est ainsi que pour de nombreux Occidentaux et pour nous-mêmes il n'était pas concevable de lier la solution des problèmes humanitaires à la poursuite de la détente ce qui était dans le papier soviété-dano-français. Par ailleurs, la façon dont la clause MAC était amenée n'était pas satisfaisante et enfin l'engagement des Etats de respecter les dispositions prises était à un niveau inférieur que celui par exemple que l'on avait rédigé en ce qui concerne le respect des principes. Cela donnait à penser que dans un des domaines les plus importants de la corbeille III (contacts humains) les Etats étaient moins résolus à appliquer les dispositions arrêtées que dans d'autres domaines.

L'enseignement à tirer de cette négociation échouée est le suivant :

Pour les textes importants de cette Conférence il est impossible de négocier à 2,3 ou 4 mais il faut associer à la négociation une douzaine en tout cas de délégations au nombre desquelles il y a également celles des pays neutres. Les Neutres doivent refuser carrément de patronner des propositions inacceptables pour eux-mêmes et de servir d'alibi pour d'autres voulant faire des "combines".

#### Information

La sous-commission "information" a enregistré provisoirement à la veille de l'interruption de fin d'année un document concernant la coopération en matière d'information, c'est-à-dire la collaboration entre maisons d'édition, organismes de presse, de radio et de télévision, ainsi qu'entre journalistes et organisations de journalistes. La négociation de ce texte a été relativement aisée, car il s'agit d'une matière régie essentiellement par des accords intergouvernementaux ou des arrangements entre institutions intéressées.

Outre ce document, ont déjà été enregistrés deux textes importants qui couvrent tout le domaine de l'information écrite (diffusion et accès). Pour achever sa tâche, la sous-commission doit encore adopter trois documents:

- a) celui sur la diffusion de l'information radiodiffusée, télévisée et cinématographique; un accord s'est déjà fait sur les passages les moins épineux de ce document (films et matériel audio-visuel). La controverse subsiste en revanche en ce qui concerne une éventuelle référence à l'interdiction du brouillage des émissions radio, référence qui, comme on le sait, amènerait les pays de l'Est à exiger une contre-partie sous forme d'une acceptation par les Etats d'une certaine responsabilité à l'égard du contenu desdites émissions.
- b) Celui sur les conditions de travail des journalistes, question qui n'a plus été discutée depuis le débat général de novembre-décembre 1973. Pour relancer la négociation, la délégation suisse vient de déposer une nouvelle proposition à ce sujet, qui reprend les idées contenues dans notre texte de l'année dernière, mais les formules dans un langage qui tient mieux compte des expériences faites depuis une année au cours de négociations sur la corbeille III.
- c) Celui qui servira d'introduction au chapitre du document final de la CSCE concernant l'information. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un texte opérationnel, la controverse risque d'être vive dans la mesure où les Occidentaux souhaitent y introduire l'objectif général que constitue une libéralisation de la circulation de l'information, tandis que les pays de l'Est chercheront à y insérer des clauses échappatoires.

En tant que coordinatrice des activités de la sous-commision "information", la délégation suisse a fourni la base de négociation de tous les textes enregistrés jusqu'à maintenant dans ce domaine,\* a contribué directement à leur élaboration et les a co-parrainés dans chaque cas. Ce rôle de coordinateur n'a \*) elle

- 16 -

nullement gêné celui de partie prenante dans un domaine où nous avons des intérêts nationaux à défendre, surtout en matière de diffusion de l'information écrite et de facilités pour les journalistes.

CORBEILLE IV

Suites de la Conférence

Dans ce domaine aucun progrès n'a été réalisé. Il est de plus en plus évident que ce sera avec les mesures de confiance militaire le sujet qui sera réglé en dernier à la Conférence.

GROUPE MEDITERRANEE

Dans ce domaine après l'enregistrement des passages sur les articles économiques, le groupe de travail n'a guère avancé en ce qui concerne le dispositif politique.

(Bindschedler)